

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°13 du 14 mars 2013**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
**Direction générale de l'armement (DGA)**

**Texte n°8**

**AVIS**

de concours pour l'admission en qualité d'élève ingénieur des études et techniques de l'armement à l'école nationale supérieure de techniques avancées Bretagne au titre de l'année 2013.

*Du 7 janvier 2013*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

**AVIS de concours pour l'admission en qualité d'élève ingénieur des études et techniques de l'armement à l'école nationale supérieure de techniques avancées Bretagne au titre de l'année 2013.**

*Du 7 janvier 2013*

NOR D E F A 1 3 5 0 2 7 8 V

---

*Référence de publication* : BOC N°13 du 14 mars 2013, texte 8.

---

Il est ouvert au titre de l'année 2013 un concours militaire avec cinq filières d'admission en qualité d'élève ingénieur des études et techniques de l'armement à l'école nationale supérieure de techniques avancées Bretagne.

Sont admis à se présenter aux concours les candidats de nationalité française, issus des classes préparatoires de deuxième année aux grandes écoles scientifiques ou possédant une formation équivalente, jouissant de leurs droits civiques, ayant satisfait aux obligations du code du service national, disposant des conditions d'aptitude physique requises et âgés de vingt-deux ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le programme des épreuves est celui des classes préparatoires scientifiques aux grandes écoles : MP (mathématiques et physique), PC (physique et chimie, option physique), PSI (physique et sciences de l'ingénieur), PT (physique et technologie) et TSI (technologie et sciences industrielles).

Les candidats au concours pour les cinq filières MP, PC, PSI, PT et TSI doivent s'inscrire au concours commun des écoles des Mines selon les modalités fixées dans la notice publiée annuellement relative à l'organisation d'un concours commun des écoles des Mines.

Le fascicule décrivant les modalités de pré-inscription par internet et de validation d'inscription est disponible à l'adresse <http://www.mines.net>. La pré-inscription par Internet sur le site <http://www.scei-concours.fr> doit intervenir au plus tard le 10 janvier 2013 à minuit. Outre les formalités d'inscription, les candidats devront télécharger sur le site <http://www.scei-concours.fr> la note relative aux concours militaires d'admission en qualité d'élève ingénieur des études et techniques de l'armement à l'ENSTA Bretagne ainsi que les 3 documents médicaux spécifiques à l'admission

Les candidats devront les faire compléter par un médecin militaire d'active (officier de carrière). Ils devront retourner uniquement le certificat médico-administratif d'aptitude initiale (imprimé n° 620-4\*/12) avant le 30 mai 2013 à l'ENSTA Bretagne - secrétariat du concours militaire - 2, rue François Verny - 29806 Brest cedex 9 - Tél : 02.98.34.88.17. Tous renseignements complémentaires pourront être fournis par ce service.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de l'armement ,  
directeur des ressources humaines,*

Christian CHABBERT.